

MOURIR DANS LA DIGNITÉ

La vie est ainsi faite qu'on ne demande pas à venir au monde.

On naît et puis on apprend à vivre, seconde par seconde, minute par minute, heure par heure, un jour à la fois.

Chaque pas d'aujourd'hui vers demain se fait dans la joie ou la peine, la gaieté ou la tristesse, le partage ou l'égoïsme, la lumière ou la noirceur, la paix ou la discorde.

La quête du bonheur est affaire de quotidien mais également de chance, d'occasions, d'opportunité, d'acharnement et de recommencement.

La recherche de vraies valeurs pouvant guider nos vies est un continuel apprentissage et les routes à suivre plus ou moins sinueuses, aux paysages variés et aux directions souvent inconnues.

Et au cœur de ces valeurs inestimables, il y a la dignité, c'est-à-dire la forme la plus profonde du respect de soi-même.

Un soi-même qu'on met une vie à bâtir, pierre par pierre, beau temps mauvais temps, nuit et jour, en solitaire comme au milieu de la foule. Un soi-même parfois de roc, mais souvent fragile comme petite feuille au vent.

La dignité, comme un phare dans la nuit.

Et quand contre toute attente ou encore annoncé d'avance, le corps se fatigue, quand il répond à peine, quand l'usure a fait sa marque, quand le souffle devient trop court, quand la science ne répond plus, reste le respect de soi, au plus profond de l'être, au plus profond de soi. Le respect de soi jusqu'au dernier souffle de vie.

Reste la dignité.

La vie nous apprend un tas de choses dont la capacité de faire des compromis. Mais il peut venir un moment où celui-ci devient carrément impossible puisqu'il serait la négation du simple respect de soi.

La vie est ainsi faite que demander à mourir dans la dignité, c'est d'abord se respecter mais également respecter la vie.

Demander à mourir dans la dignité, c'est constater qu'il n'y a plus de compromis possible.

Présentement, dans notre société, nous aidons, jusqu'à la toute fin, la personne qui lutte pour la vie. Nous lui fournissons les médicaments et les traitements. Nous l'écoutons, la soutenons et l'encourageons et c'est très bien. Ne changeons rien à cela.

Que faisons-nous, par exemple, pour celle qui n'accepte plus ce qu'elle est devenue suite à une maladie dégénératrice. Que faisons-nous pour celle qui, à cause de la sclérose en plaques, voit, à 52 ans, sa vie lui échapper, à chaque jour, sans pouvoir rien faire et qui ne l'accepte pas. Qui se retrouve dans une chaise roulante à 54 ans, complètement incontinente, incapable de même se croiser la jambe sans aide et qui ne l'accepte pas. Elle se fait dire à 55 ans, que ses médicaments n'ont plus aucun effet pour stopper l'évolution de sa maladie. Elle sait donc que les crises seront de plus en plus fortes et qu'à chaque fois, elles détruiront de plus en plus son corps.

Depuis qu'elle est en chaise roulante, elle répète à ses proches, qu'elle n'accepte pas ce qui lui arrive, qu'elle n'acceptera jamais ce qu'elle est devenue et qu'elle veut mourir. Ses proches qui vont la visiter l'entendent à chaque fois, redire en pleurant, qu'elle voudrait mourir car ce n'est pas une vie pour elle.

Que peuvent-ils faire? À part des belles paroles, RIEN qui la satisfasse elle. À 57 ans, après avoir perdu l'usage de ses yeux, elle a décidé qu'elle ne voulait plus manger. Ça, la loi le lui permettait. Ce qui fait qu'elle est décédée 3 mois plus tard, mais en passant par d'énormes souffrances physiques et

psychologiques car à la fin, elle s'imaginait que des étrangers entraient dans sa chambre et elle avait peur.
Est-ce cela mourir dans la dignité?

Nous ne le croyons pas.

Nous pensons que toute personne a le droit de décider de vivre mais aussi celui de mourir, si elle considère qu'il devient impossible de même placer le mot **qualité** à côté de celui de **vie** quand elle pense à la sienne.

Décriminaliser l'euthanasie et le suicide assisté, ce n'est pas permettre n'importe quoi. C'est donner le message, à toute personne qui considère ses conditions de vie intolérables, qu'elle peut en parler ouvertement, qu'elle sera écoutée et que son choix sera respecté s'il répond à des critères précis et reconnus.

La maladie peut finir par avoir le dessus sur le corps, mais reste toujours la dignité, c'est-à-dire le respect le plus profond de ce que nous sommes et surtout dans nos demandes les plus fondamentales et les plus intimes comme celle du droit de demander de mourir dans la dignité.

Nous croyons fermement qu'il est du devoir du législateur de reconnaître ce droit et de statuer officiellement en ce domaine.
Une société progressiste et éclairée mérite que les membres qui la composent aient une notion claire et précise de la dignité.
La prise de décision quant au droit de mourir dans la dignité ne peut qu'en être grandement facilitée.

Chaput Thérèse, Notre-Dame-des-Prairies
Marsolais Robert, St-Charles-Borromée
Nadeau Denise, St-Charles-Borromée

12 juillet 2010